

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 novembre à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle Jean Biron à Bujaleuf, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSDEVIGIE

Date de convocation du Conseil Communautaire : 20 novembre 2025

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Non pourvu
34	19	5	3	7	1

Membres présents : ANOMAN Matthieu, BAUDEMONT Dominique, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BOUR Coline, CHADELAUD Michel, CHAMPAUD Marc, DELEFOSSE Laurent, DUMONT ST PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, GAGNAIRE Gilles, GASCHET Gérald, LENOBLE Monique, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, ROUGIER Serge, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, THEYS Michel.

Membres ayant donné pouvoir : BRUN Patrick à SIMON Philippe, BIDAUD Jean-Michel à DUMONT SAINT PRIEST Hubert, DUGAY Marie à BOSDEVIGIE Jean-Pierre, MALET Patrick à MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent à CHADELAUD Michel

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : BESNIER MICHELLE, LEBLANC Christian, PLAZANET Mélanie

Membres absents : SIMON Isabel, COUPET Georges, GORA Richard, CHABANAT Christine, COLIN Juliana, LOURADOUR Patricia, LEVET Elise

Secrétaire de séance : DUMONT ST PRIEST Hubert

FINANCES

Délibération n° C121-2025 : demande de subvention rénovation énergétique

Dans le cadre de l'aide « aux projets de travaux de rénovation énergétique des propriétaires occupants » mise en place par le CD87 au titre du PDH, il y a lieu de valider la demande d'aide concernant M. COUSIN Robin d'Eymoutiers pour un logement situé 19 avenue de Versailles.

Le montant des travaux s'élève à 63 200 € et les frais d'AMO à 1 000 €.

Le montant global des subventions s'élève à 33 600 € pour les travaux dont une demande subvention pour la CCPV de 500 €.

Le mont global des subventions pour l'AMO s'élève à 1 000 €.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'accorder une subvention de 500 € à M. COUSIN Robin.

Les membres du conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 24 voix pour décident :

- D'accorder une subvention de 500 € à M. COUSIN Robin.

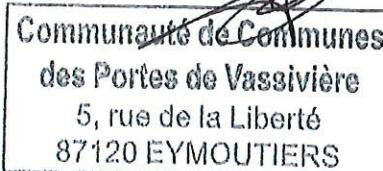
Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 1^{er} décembre 2025

Le Président,
Jean-Pierre BOSDEVIGIE



Acte rendu exécutoire le : **03 DEC. 2025**
Publié le : **03 DEC. 2025**